



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pont de Tasdon de la Rochelle

Question orale n° 133

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre de la culture au sujet du pont de Tasdon de La Rochelle. Cet ouvrage d'art à treillis métallique construit en 1912 par les frères Boyer est le seul pont de cette envergure en Charente-Maritime. Bien qu'il constitue un élément important du patrimoine urbain du centre-ville de La Rochelle, il est menacé par un état de vétusté préoccupant, par un projet d'aménagement urbain et par une recherche en responsabilité pour en assurer l'entretien. Afin de ne pas perdre définitivement ce lieu de mémoire du passé ferroviaire rochelais, il sollicite son soutien pour son inscription au titre des monuments historiques et lui demande ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

PONT DE TASDON DE LA ROCHELLE

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Falorni, pour exposer sa question, n° 133, relative au pont de Tasdon de La Rochelle.

M. Olivier Falorni. Ma question s'adresse à Mme Rima Abdul Malak, ministre de la culture. Il y a à La Rochelle un ouvrage remarquable, dont la contribution au patrimoine est certaine, qui tombe en ruine. Il s'agit du pont de Tasdon, au sujet duquel je vous avais déjà interpellée l'été dernier.

Ce pont plus que centenaire, construit en 1912 par les frères Boyer, ouvrage emblématique de notre cité maritime, relie deux quartiers rochelais en enjambant les rails de la gare SNCF qui se trouve à proximité. Ce pont se délite de jour en jour, du fait d'un imbroglio juridico-administratif qui voit la SNCF et la mairie de La Rochelle rejeter l'une sur l'autre la charge de son entretien, dans un conflit qui va jusqu'au Conseil d'État. Les usagers du pont constatent chaque jour, hélas, les atteintes du temps, et voient les blocs de béton se détacher de l'infrastructure.

Je me rends à la gare chaque semaine pour prendre le train et, quand je me gare sous ce pont, je vois des filets tendus sur toute sa longueur, pour empêcher que des morceaux détachés ne tombent sur les gens.

Non seulement les travaux ne sont pas entrepris, mais il est envisagé de faire passer sous ce pont une nouvelle voie de circulation. Le temps passe et le dossier s'enlise faute de réelle volonté de trouver une solution, ce qui suscite l'irritation légitime des Rochelais et des comités de quartier mobilisés sur le sujet. Madame la ministre, en entreprenant la démarche d'inscription au titre des monuments historiques, vous participerez à la sauvegarde de cet édifice emblématique de notre ville. Par cette démarche, l'État pourrait mettre le propriétaire défaillant en demeure de réaliser les travaux devenus indispensables pour assurer la conservation du pont.

Nous ne sommes pas encore dans une situation où le péril serait tel que le pont deviendrait dangereux et menacerait de s'écrouler, mais des exemples graves comme l'effondrement du pont de Gênes ont montré qu'il

fallait surveiller ce type d'ouvrages avec une extrême vigilance.

Il faut se rendre à l'évidence : ce pont est dans un état de vétusté préoccupant ; il se dégrade à vue d'œil. Madame la ministre, comme beaucoup de Rochelais, je ne me résous pas à voir disparaître le pont de Tasdon. C'est pourquoi je compte sur vous comme j'ai pu compter sur votre prédécesseure Roselyne Bachelot, afin que ce dossier connaisse la même conclusion heureuse que celui de l'inscription de la salle historique du cinéma l'Olympia, pour lequel j'avais entrepris des démarches similaires. Il y va, madame la ministre, de notre patrimoine, mais aussi de notre sécurité.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

Mme Geneviève Darrieussecq, *ministre déléguée chargée des personnes handicapées*. La ministre de la culture vous prie de l'excuser, car elle ne peut être présente, mais elle m'a chargée de vous répondre au sujet de la protection au titre des monuments historiques du pont de Tasdon, situé à proximité de la gare de La Rochelle. Je sais que vous êtes particulièrement mobilisé – vous l'avez démontré en posant cette question – et que vous êtes attaché à cet ouvrage patrimonial au sujet duquel vous avez saisi il y a quelques mois Roselyne Bachelot, quand elle était ministre de la culture.

La demande de protection au titre des monuments historiques de cet édifice est en cours d'instruction par les services déconcentrés du ministère de la culture, en l'occurrence la direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Nouvelle-Aquitaine. Les équipes de la Drac se sont rendues sur place il y a quelques semaines et ont rencontré les associations mobilisées sur le terrain pour cette protection.

Toute demande de protection suit une procédure bien définie. En l'espèce, la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) a émis, lors de sa séance du 13 octobre 2022, un avis favorable à la poursuite de l'instruction du dossier de protection de ce pont en vue de la présentation à la formation plénière de la CRPA. La Drac doit désormais recueillir la position du propriétaire du pont de Tasdon pour avancer dans cette procédure de protection.

La ministre de la culture et ses équipes suivent attentivement ce dossier et ne manqueront pas de vous tenir informé de l'avancée de cette demande de protection pour laquelle vous êtes fortement engagé.

Il convient néanmoins de préciser que la mesure de protection, si elle est en cours, ne permettra pas résoudre la question de la domanialité de l'ouvrage. Il conviendra que le propriétaire légitime élabore un programme de restauration, qui pourra être accompagné scientifiquement et techniquement par les services patrimoniaux de la Drac Nouvelle-Aquitaine, en cas de protection au titre des monuments historiques.

Le dossier est donc en cours d'instruction. Reste à définir qui est le propriétaire pour conduire les travaux.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 133

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2023](#)

Réponse publiée le : 18 janvier 2023, page 440

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 janvier 2023](#)